

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20261005-D-2026-46-AI
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 septembre 2026

Date de la convocation :
23/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur François MARDOC, maire.

Date d'affichage :
23/09/2026

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Etaient présents : Loëtitia Charlot, Hélène Cauvin, François Duhoux, Marie-Françoise Duval, Mickaël Forgeot, Monique Fossé, Dominique Grenier, Marie-Joëlle Leclerc, Nadine Legay, Sébastien Mabire, François Mardoc, Elisabeth Perrault, Thierry Porée, Antoine Picot, Yves Planque, Jérôme Prével, Céline Rossi, Rémy Travers

Etaient absents/excusés : Ludovic Cabart (pouvoir donné à Rémy travers),

Secrétaire de séance : Céline Rossi

Délibération n°2026-46 : achat maison rue des Follières à l'Agglomération du Cotentin

Mr le Maire explique que l'Agglomération du Cotentin est propriétaire d'un bâtiment situé 31 rue des Follières, parcelle cadastrée AB 469. Cet immeuble est composé de 4 appartements : un actuellement en location, et 3 vacants. L'Agglomération propose à la commune la vente de ce bien pour un montant de 225 000 €, dont environ 8 250 € de frais de notaire. Par cette acquisition, le bien situé aux abords de l'EHPAD, permettrait de le rattacher à l'établissement afin que ce dernier puisse proposer un accueil de jour. Un logement serait loué au Pôle de Proximité afin d'accueillir un médecin junior et le dernier serait mis en location classique.

Mr le maire indique que la commission finances du 23/09 a émis un avis favorable à cette opération.

Pour cette acquisition, un fonds de concours peut être sollicité afin de financer une partie de cet achat sous réserve que la commune engage des travaux de rénovation énergétique.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépense totale : 290 000 €

Fonds de concours éco responsable 50 % : 145 000 €

Reste à charge pour la commune : 145 000 €

Mr le Maire précise que pour l'achat du bien, la commune aurait recourt à un emprunt pour une durée de 20 ans.

Mr le Maire ajoute qu'en même temps il a été constaté que la berge du ruisseau qui jouxte la maison de retraite, nécessite des travaux de busage, pour éviter l'effondrement de la berge. Ce chantier peut également bénéficier d'un fonds de concours, dont le plan de financement serait le suivant :

Dépense travaux de busage : 45 000 €

Fonds de concours classique 40 % : 18 000 €

Reste à charge commune : 27 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil approuve l'achat du bien situé rue des Follières par la commune, et les travaux nécessaires à sa rénovation énergétiques, ainsi que les travaux de busage du ruisseau permettant de consolider les berges, sous réserve de l'obtention des fonds de concours tels que présentés. Le conseil donne donc pouvoir à Mr le Maire de solliciter le fonds de concours auprès de l'Agglomération du Cotentin pour ces deux projets et à réaliser l'emprunt nécessaire à l'acquisition du bâtiment, et à signer tous les documents liés à ces opérations

La secrétaire de séance,
Céline ROSSI

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église le 01/10/2026

Le Maire,
François MARDOC

